

correspondent pas aux habiletés ou aux besoins de soutien de la personne observés avant ou pendant l'évaluation;

- les répondants sont constamment en désaccord sur les besoins de soutien de la personne. Cette décision sera prise de concert avec le superviseur de l'animateur et le responsable de l'Échelle d'intensité de soutien.

Exemples de sujets potentiellement délicats abordés dans l'évaluation :

Relations amoureuses et intimes

Hygiène personnelle

Prévention du vol et du vagabondage

Protection contre l'exploitation

Il est important de poser ces questions afin de mettre en place un plan qui réponde aux besoins de services de la personne et énonce les actions et les soutiens nécessaires pour parvenir aux objectifs et aux résultats visés.

L'animateur tentera d'amener les répondants à atteindre un consensus sur le résultat, mais pourrait devoir utiliser son jugement clinique pour obtenir une réponse appropriée. Il est possible que l'animateur doive communiquer avec les répondants après la réunion pour poser des questions de suivi.

Pendant l'évaluation selon l'Échelle, on posera également une série de questions supplémentaires aux répondants. Ce sont des questions sur les besoins comportementaux ou médicaux extraordinaires qui aident à déterminer les soutiens additionnels précis qui sont requis dans ces domaines.

Changements importants dans la vie

Un bénéficiaire de services, un tuteur ou un subrogé peuvent demander une nouvelle évaluation selon l'Échelle d'intensité de soutien avant trois ans si la personne vit un **changement important dans sa vie**. Cela inclut :

- un changement dans ses conditions de vie, y compris la perte d'un fournisseur de soins;
- d'importants changements dans le domaine de la santé touchant des besoins médicaux ou comportementaux, pouvant être accompagnés d'un nouveau diagnostic et qui influencent les besoins en matière de soutien.

Après l'évaluation

Les bénéficiaires des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées :

1. recevront leurs résultats d'évaluation par la poste;
2. rencontreront les gestionnaires de cas et les équipes de soutien pour se préparer à leurs réunions de planification axée sur la personne;
3. auront leurs réunions de planification axée sur la personne et planifieront la vie qu'ils souhaitent avoir, avec les soutiens dont ils ont besoin.

La personne recevant des services, son subrogé ou son curateur peuvent demander une réévaluation s'ils croient que leur évaluation selon l'Échelle d'intensité de soutien n'a pas été menée conformément au protocole. Dans de tels cas, les personnes peuvent communiquer avec leur travailleur des services communautaires pour obtenir des renseignements sur la façon de demander une révision. Après la première évaluation SIS, les personnes feront l'objet d'une nouvelle évaluation environ tous les trois ans.

Comment est-ce que les résultats de l'évaluation pourront contribuer aux décisions de financement?

Les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées commencent à utiliser les résultats de l'Échelle d'intensité de soutien pour appuyer la détermination des budgets de soutien personnel. Ultimement, toutes les personnes qui bénéficient de services d'intégration communautaire se verront allouer un budget de soutien personnel qu'elles pourront utiliser pour obtenir les soutiens dont elles ont besoin.

Cette approche permettra de faire en sorte que les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées utilisent un processus d'allocation de fonds juste, équitable et transparent qui sera lié aux individus concernés et dépendra de leurs besoins évalués. Vu que le processus d'allocation reposera directement sur les besoins évalués de l'individu, les services seront mieux adaptés à leurs besoins et ces personnes recevront le bon montant de soutien.

Pourquoi est-ce que l'Échelle d'intensité de soutien est importante?

Avant l'utilisation de l'Échelle d'intensité de soutien, diverses approches étaient employées pour l'évaluation des besoins (souvent, ces outils étaient dépassés ou avaient été conçus à l'origine pour d'autres objectifs). Dans de nombreux cas, l'évaluation se faisait en arrière-plan, avec ou sans la présence de la personne concernée ou de sa famille. On demandait à des professionnels (psychologues, gestionnaires de cas, etc.) de remplir des formulaires, de rédiger des rapports et on plaçait ces documents dans un dossier.

L'Échelle d'intensité de soutien suit une approche très différente. On demande maintenant aux personnes quels sont leurs besoins. La famille, le réseau de soutien, etc. sont présents pour aider à répondre aux questions. Les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pensent qu'il s'agit d'une étape très positive qui permet aux individus et à leur famille d'avoir plus de possibilités d'agir, ce qui n'était pas toujours le cas avant l'introduction de l'Échelle d'intensité de soutien.

L'échelle est un outil d'évaluation normalisé, ce qui veut dire que les questions devront être posées d'une manière uniforme. Certaines questions pourraient être délicates et de nature personnelle, mais poser ces questions est indispensable, car elles permettent d'ouvrir et d'enrichir la discussion dans le cadre d'un processus de planification ultérieur. Ne pas poser certaines de ces questions pourrait servir d'excuses à certaines personnes pour ne pas penser à ces difficultés par la suite (les relations en sont un exemple).

L'Échelle met aussi l'accent sur ce qu'il « est important de faire » et sur ce qui « est important pour » la personne. Ces renseignements permettront de guider le processus de planification centré sur la personne par la suite.

Pour en savoir plus sur le SIS-A, veuillez consulter le site Web de l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities à l'adresse suivante : <http://aidd.org/sis/sis-a#.Vkpkt3arRph> (en anglais seulement)